

FRANCHISES ET CONFINEMENT

ENQUÊTE - UNDIA LE 13 JANVIER 2021

INTRODUCTION

Consécutivement à l'épidémie de COVID-19 et au confinement qui a été appliqué pour la ralentir, dans les secteurs de l'événementiel, de la production audiovisuelle et de l'animation, nombre de projets se sont arrêtés du jour au lendemain, sans possibilité de télétravail et majoritairement sans application de l'activité partielle.

En théorie, notre système d'intermittence est le mieux préparé pour ce genre de situation : il pallie l'intermittence de l'activité.

Malheureusement, la réforme des règles d'indemnisation de l'assurance chômage des intermittents du spectacle survenue en août 2016 a produit des effets pervers dont la dénonciation a été la raison d'existence de l'association UNDIA. Ces effets se sont produits à plein, pour tous en même temps, du fait du confinement. L'origine de ces effets : les franchises, leur nombre et la façon dont elles s'écoulent.

L'association a donc décidé de mener une enquête, relayée par d'autres associations professionnelles, afin de mesurer l'impact du confinement et des franchises sur tous ceux qui voudraient bien participer, qu'ils soient ou non membres ou sympathisants de l'association.

L'ENQUÊTE

Méthodologie

Cette enquête a été réalisée du 9 décembre 2020 au 10 janvier 2021 auprès d'adhérents et de sympathisants de l'association UN DIA mais elle a également été relayée par d'autres associations professionnelles indépendantes. Elle consistait en une série de questions à propos des franchises pour lesquelles une page spéciale a été mise en place.

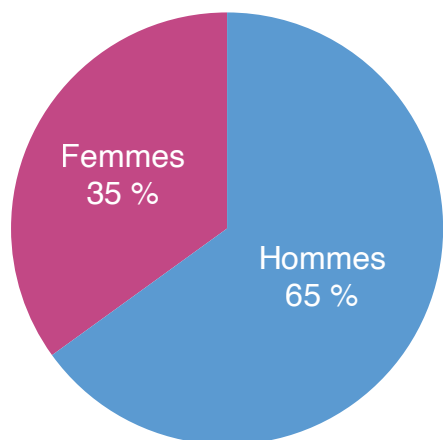
Les informations enregistrées n'étaient pas nominatives et il n'est pas possible d'identifier les répondants, conformément à notre règlement RGPD.

Les répondants donnaient quelques informations personnelles habituelles dans ce genre d'enquête : sexe, classe d'âge, personnes à charge et domaine métier (dans notre secteur, il ne s'agit pas des CSP généralement utilisées). Nous avons pu écarter quelques réponses en doublons.

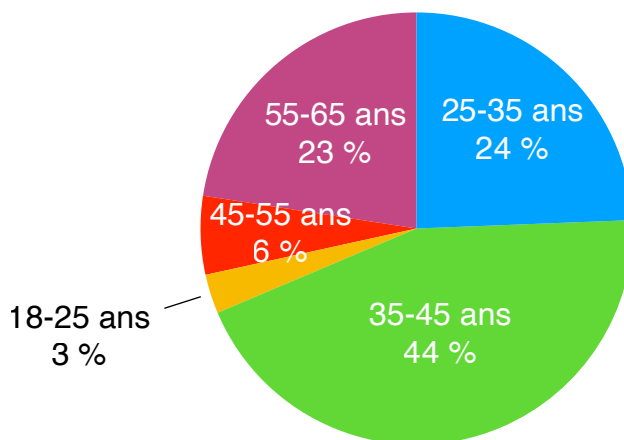
Cette enquête n'a pas été redressée : aucun coefficient correcteur n'a été appliqué. Tous les pourcentages sont issus des dénombrements de réponses.

Caractérisation des 449 répondants à l'enquête

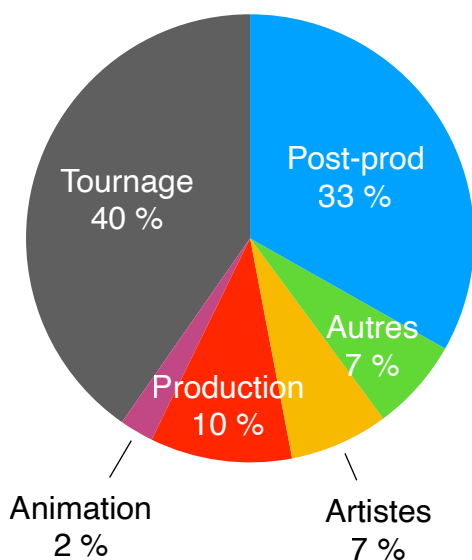
1. Sexe



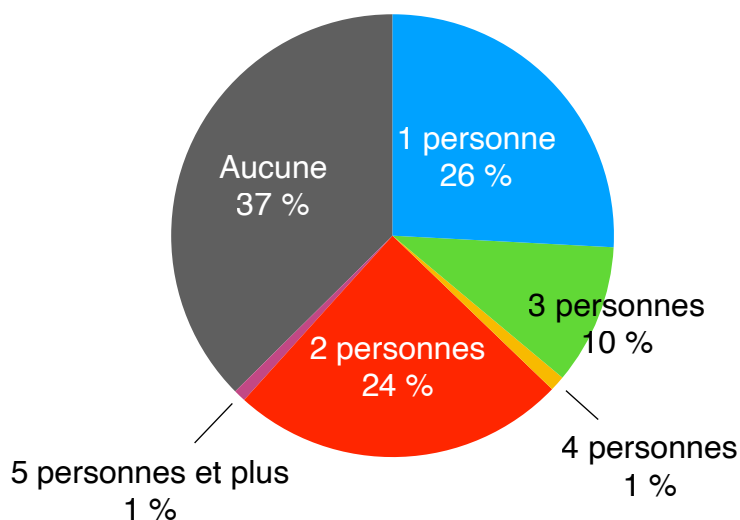
2. Classe d'âge



3. Domaine professionnel



4. Personnes à charge



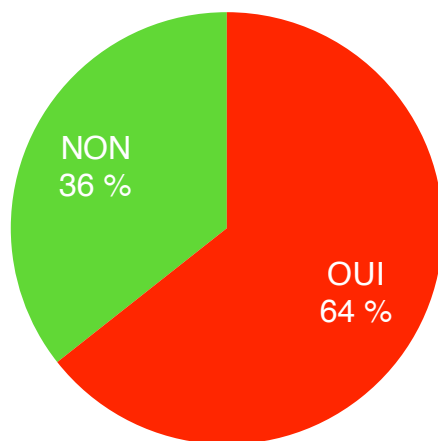
Commentaires

1. Nos métiers sont assez masculins, ne serait-ce parce que les emplois de techniciens sont encore occupés majoritairement par des hommes. En conséquence, le rapport 35 %/65 % femmes/hommes, en déséquilibre par rapport à la société prise dans son ensemble, n'est pas étonnant pour ce secteur.

3. Ce que l'on a nommé « production » est la partie gestion du tournage et de la post-production. Elle serait assimilée en partie aux ressources humaines dans d'autres branches.

Les franchises

Avez-vous eu des franchises durant le confinement ?



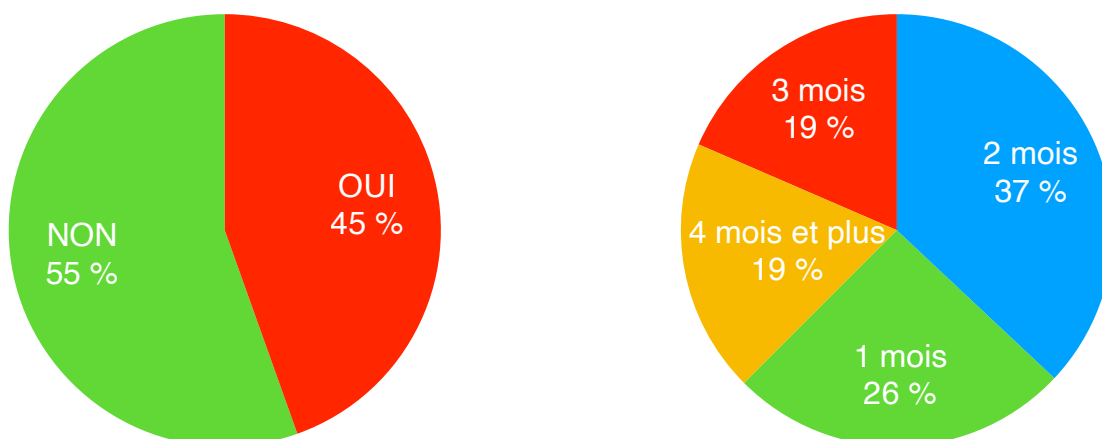
Comme nous pouvons le constater, les franchises ont touché un nombre conséquent de répondants, 64% les ont subi lors du confinement.

De petites variations sont à noter : 70,55% des hommes, 70,41% des 35-45 ans ont été touchés, à contrario les femmes sont 47,13% et les 55-65 ans sont 71,88% à ne pas avoir été touchées.

On constate également que la post-production ainsi que la production (qui est la partie gestion du tournage) est plus touchée que la moyenne : 72,48% pour la post-production et 71,24% pour la production. La logique à l'oeuvre ici est que ces secteurs utilisent plus souvent des périodes ininterrompues de contrats, ce qui bloque l'écoulement régulier des franchises, qui alors s'accumulent et se sont donc écoulées (brutalement) à l'occasion du confinement.

Il était évident qu'une période sans travail, imposée, et pour laquelle très peu d'employeurs ont joué le jeu du chômage partiel, était totalement favorable à l'application de ces franchises à tous, en même temps. La période révèle ainsi que ce système n'est pas anodin et qu'il touche un certain nombre de personnes dans nos professions (IDCC 2717, 2642 et 2412 : soit la production audiovisuelle, l'évènementiel et l'animation).

Avez-vous connu des mois SANS indemnités ? Si oui, combien ?

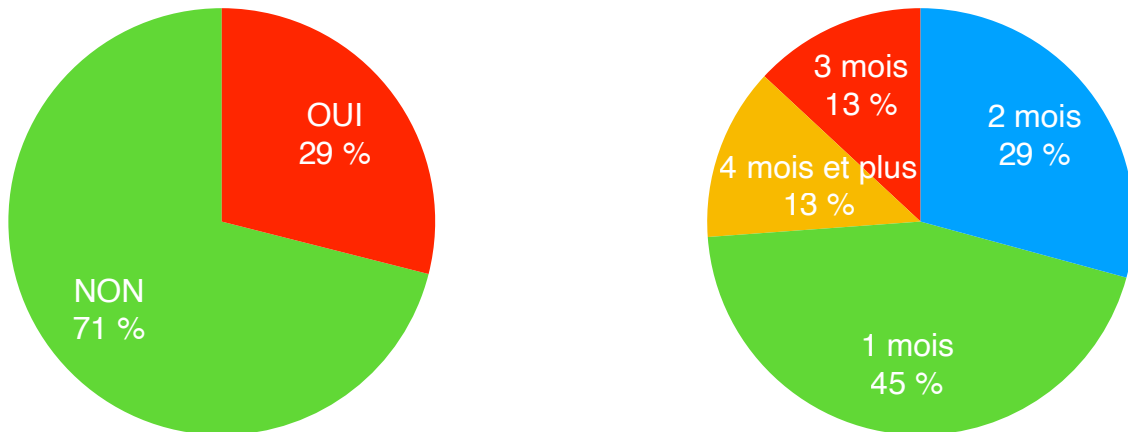


Globalement, un nombre non négligeable de répondants ont été impactés par des mois sans indemnités et sans salaires, pour près des 2/3 cela a duré un ou deux mois.

Là également, on constate des disparités. Les femmes ont été moins touchées par des mois sans indemnités (68,79%), ainsi que les 25-35 ans (65,74%) et les 55-65 ans (75%). Au contraire, les hommes (à 51,71%) et les 35-45 ans (à 51,02%) ont été plus touchés que l'ensemble.

On constate également que le secteur de l'animation (dont la convention collective est la 2412) ainsi que la production ont été légèrement moins touchés par des mois sans indemnités. Il est à noter qu'une partie de ces salariés ont dû faire face à la gestion de l'arrêt de l'activité due au confinement (pour la partie production) ou bien à la continuation de l'activité (pour l'animation). Ces deux activités peuvent se poursuivre en télétravail, ce qui a donc été le cas, dans une certaine mesure.

Avez-vous connu des mois avec des indemnités inférieures ou égales au RSA ? Si oui, combien ?



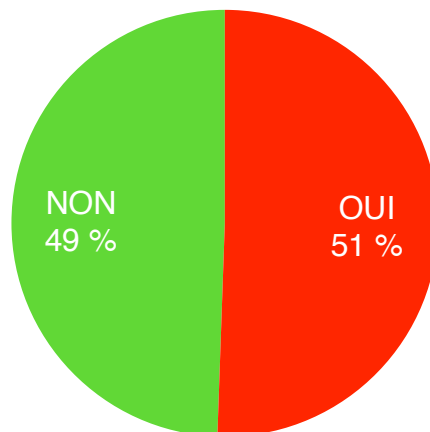
Le principal effet des franchises, si elles s'accumulent, est qu'elles contribuent à diminuer sensiblement l'indemnité, jusqu'à ce que cette dernière passe en-dessous du seuil du RSA. 29% des répondants ont été dans ce cas, et parmi ceux-ci, près des 3/4 ont été concernés par un ou deux mois avec une indemnité inférieure ou égale au RSA.

Les femmes ont été moins touchées par ces mois à « faible indemnité » : à 80,25% d'entre elles, elles ne l'ont pas été. De même, les 55-65 ans ont été épargnés à 84,38%.

Ici encore, l'animation semble avoir été un peu moins touchée par le problème : à 18,18% les répondant travaillant dans ce secteur ont été confrontés à des mois dont l'indemnisation était inférieure ou égale au RSA.

Tournage, post production et production par contre sont en ligne avec les résultats globaux. Isolément, la partie édito du tournage, souvent appelée improprement « journalistes » sur les productions, paraît avoir été moins touchée par ce problème (OUI à 19,23% contre NON à 80,77%), également car une partie de ces salariés ont pu parfois continuer à télétravailler.

Mois sans indemnités et/ou mois avec indemnités faibles (réunion mathématique)



Pour ce calcul, nous réunissons les personnes qui ont été touchées soit par l'un, soit par l'autre, soit par les deux à la fois (ce qu'on appelle en mathématique la réunion \cup).

On peut constater que la majorité de nos répondants (51%) ont été touchés soit par des mois sans aucune indemnités, soit par des mois à faibles indemnités (inférieures ou égales au RSA), ou bien les deux.

Ici aussi, logiquement, les différences observées précédemment se retrouvent. Les femmes sont moins touchées (36,31% ont été concernées), alors que les hommes l'ont plus été (58,22%), les 55-65 ans furent touchés à 31,25%.

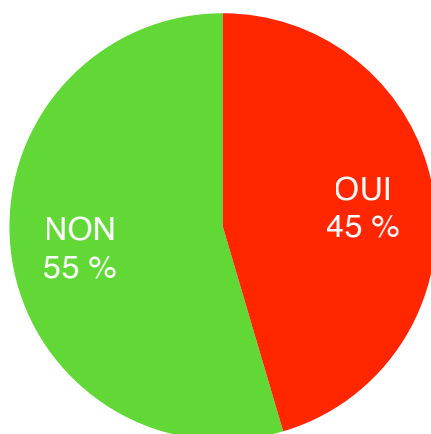
On peut également observer que la post production a été un peu plus touchée (à 57,05%) par les deux cas, alors que les artistes -qui incluent les réalisateurs par la convention 2642- l'ont été un peu moins à 43,75%.

Aide financière informelle

Par aide financière informelle, nous entendons une aide financière ponctuelle demandée à de la famille, des amis ou des proches pour faire face à l'absence de tout revenu, en dehors des quelques mécanismes mis en place par des institutions publiques et privées.

Les mécanismes en question (fond d'aide) n'étaient pas ouverts à la population en question du fait de ses revenus en année n-1.

Avez-vous eu besoin de demander une aide financière à votre famille ou à vos proches ?



Environ 45% de nos répondants y ont eu recours. La proportion est plus élevée que ce que nous pensions en mettant en place l'enquête.

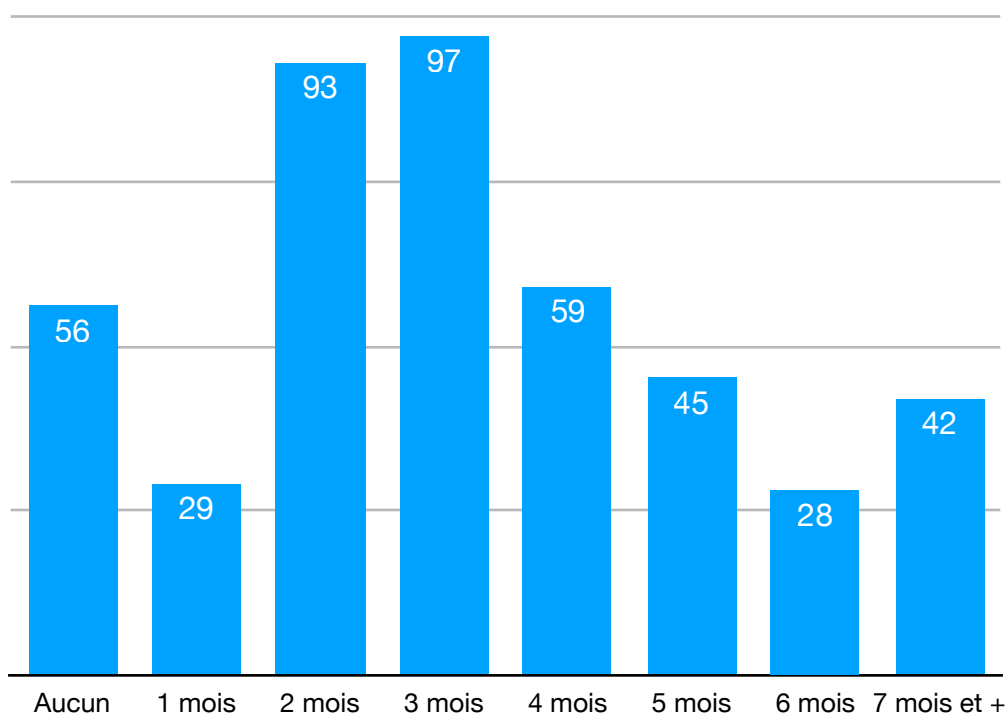
Intuitivement, nous pensions que les jeunes seraient plus nombreux à recourir à cette aide, mais les résultats montrent que les 35-45 ans ont significativement plus été nombreux à la solliciter (à 55,1%), là où les 25-35 ans ne sont que 36,11% à y avoir eu recours. Cette proportion tombe à 21,88% chez les 55-65 ans.

Les plus jeunes d'entre nous, qui n'ont pas encore d'enfants et qui savent se débrouiller avec peu car ils sortent juste de la période étudiante, ont été moins nombreux à demander de l'aide et se sont plutôt débrouillés seuls. A contrario, les 35-45 ans, qui se sont installés, ont commencé à constituer leur patrimoine et leurs familles, ont été ceux pour qui la situation était la plus compliquée. Nos aînés sont probablement installés dans leur vie, et n'ont peut être simplement plus personne vers qui se tourner dans cette situation.

Au sein de la partie tournage, les salariés de l'édition (les « journalistes »), ont été plus concernés : 57,69% ont demandé de l'aide à leurs proches. Au contraire, les salariés de la partie production (gestion) n'ont été que 32,61% à faire cette demande.

Nombre de mois chômeés

Combien de mois sans travail avez-vous eu à partir du 17 mars ?



Il est remarquable de noter de 88% des répondants ont été concernés par 1 mois ou plus de chômage (c'est à dire de mois sans aucun contrat). Ceci illustre le fait que le télétravail est largement impossible pour notre secteur. De même, ce chiffre démontre l'application à la marge seulement de l'activité partielle (car un mois avec activité partielle n'est pas un mois chômeé).

Une grande partie des personnes qui ont répondu ont eu plusieurs mois de chômage complet, près de 80% ont connu 2 mois et plus d'absence d'activité.

Ajoutant ce fait à celui de l'absence ou la faiblesse des indemnités, on comprend bien la toxicité des franchises qui ont réduit drastiquement le niveau de vie des salariés de nos secteurs, là où d'autres secteurs du régime général qui emploient des gens en CDI ont pu bénéficier de la continuité de l'activité ou bien de l'application à plein de l'activité partielle.

CONCLUSION

Les franchises, qui agissent comme un frein au travail et une sanction pour ceux qui travaillent le plus ou ceux qui gagnent le plus, touchent habituellement des gens isolés les uns des autres à des périodes différentes.

La toxicité du système avait néanmoins entraîné originellement la création d'UNDIA. Ceux qui se sont regroupés dans l'association à l'origine n'exigeaient pas des compléments de salaires les mois peu fastes. Il demandaient juste à ce que les mois chômés soient couverts, au même titre qu'ils le sont pour tous les salariés, lorsqu'une émission s'annule ou prend fin subitement.

En mars et en avril, soudain, tous les concernés par ce mécanisme se sont retrouvés sans travail, sans chômage partiel et souvent avec des indemnités faibles ou même nulles. Soudain l'effet néfaste, par effet de masse et de circonstance, est devenu plus apparent.

Nous ne parlons pas ici de gens qui vivent des vies de dilettantes privilégiés, mais de gens qui travaillent souvent très dur dans un secteur très incertain (et donc très risqué) et qui demandent simplement la mitigation de ce risque tout en participant à la solidarité collective.